

Deuxième Examen Régional de la Mise en Œuvre du Pacte Mondial pour des Migrations Sûres,
Ordonnées et Régulières (GCM)
dans la Région de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)
8-10 octobre 2024, Addis-Abeba, Éthiopie

Note de Contexte

Table Ronde Thématique 4 : Données, politiques fondées sur des preuves et coopération internationale

Leads : OIM et CEA



I. Questions directrices

1. Quels sont les besoins immédiats en informations et en données à travers toutes les étapes de la migration, y compris les étapes de pré-départ, du voyage migratoire, du retour, de la réinstallation, de la réintégration et de la remigration, dans différents pays, sous-régions et secteurs ?
2. Quels sont les principaux problèmes auxquels les pays africains sont confrontés et pour lesquels les données sont insuffisantes, tels que les flux de transferts de fonds, la traite et le trafic des personnes, la portabilité des pensions et l'accès des migrants aux programmes de santé et d'assistance sociale ?
3. Comment les parties prenantes peuvent-elles utiliser efficacement des données de qualité et fiables pour orienter la planification des programmes et des initiatives sur la migration en Afrique ?
4. Comment pouvons-nous renforcer la formulation de politiques et programmes fondés sur des preuves pour lutter contre la discrimination à l'encontre des migrants ?
5. Comment pouvons-nous utiliser les données pour mettre en évidence la contribution des migrants au développement des pays d'origine et de destination ?
6. Comment pouvons-nous renforcer la capacité des gouvernements, des institutions académiques et des parties prenantes de la société civile à contrer les stéréotypes enracinés et les préjugés à l'encontre des migrants ?

II. Introduction

Nous ne pouvons pas gérer ce que nous ne pouvons pas mesurer. Ainsi, le GCM met l'accent sur l'utilisation des données et des statistiques migratoires pour éclairer l'élaboration des politiques et faciliter la mise en œuvre de programmes, projets et activités impactant les migrants. Le GCM souligne également l'importance de diffuser des informations précises pour contrer la discrimination et promouvoir des discussions ouvertes sur la migration.

Cependant, le manque d'harmonisation des définitions et des statistiques relatives aux données migratoires constitue un obstacle fondamental à l'élaboration de politiques efficaces et à la coopération régionale. Les différentes méthodologies à travers le continent empêchent des comparaisons précises et obscurcissent les tendances, soulignant ainsi le besoin urgent de mécanismes standardisés de collecte et de rapport des données.

Cette note aborde des questions telles que l'accès aux services de base, l'accès à l'information sur les services et les droits des migrants, ainsi que la protection contre les préjudices, en mettant l'accent sur la désagrégation et l'amélioration de la collecte et de l'utilisation des statistiques administratives. Elle exprime également la nécessité d'une coopération internationale, en se concentrant sur le rôle du GCM, l'importance de la collaboration entre pays, organisations et parties prenantes, et la recherche de stratégies pour traiter les vulnérabilités et la discrimination auxquelles sont confrontés les migrants tout au long de leur parcours — de l'origine à la destination en passant par le transit.

III. Aperçu des progrès

Pour améliorer l'élaboration de politiques fondées sur des preuves et renforcer la coopération sur la migration, plusieurs institutions ont été créées afin d'améliorer la disponibilité et la qualité des données sur la migration, ainsi que la coopération intra-africaine dans la gouvernance de la migration. Parmi ces institutions figurent l'Institut Statistique de l'Union Africaine (StatAfric) en 2013, l'Observatoire Africain des Migrations (OAM) en 2018, le Centre Africain pour l'Étude et la Recherche sur la Migration (CAERM) en 2021, et le lancement des échanges commerciaux dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine en 2021.

Objectif 1 : Collecter et utiliser des données précises et qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits.

Cet objectif du GCM met l'accent sur l'amélioration de la comparabilité internationale des statistiques sur la migration, le renforcement des capacités nationales en matière de gestion des données et le soutien à la collaboration entre les parties prenantes. Il vise à documenter les modèles de migration, à évaluer les contributions des migrants et à intégrer les sujets liés à la migration dans les recensements nationaux et les

enquêtes, tout en respectant les droits à la confidentialité.

Les engagements clés dans le cadre de cet objectif incluent le développement de stratégies complètes pour améliorer les données sur la migration à tous les niveaux, en veillant à ce que les données soient désagrégées selon des caractéristiques pertinentes, et la promotion de la recherche pour guider l'élaboration de politiques fondées sur des preuves. Des données améliorées, y compris des données désagrégées par âge, sexe, ethnicité et handicap, ainsi qu'une analyse plus approfondie des données, permettront non seulement de faciliter la réalisation de l'objectif 1 du GCM, mais aussi d'éclairer des thèmes transversaux tels que les flux de transferts de fonds, les coûts de ces transferts, la contribution économique des envois de fonds, la portabilité des droits et des prestations acquises, la traite et le trafic des personnes, ainsi que les besoins à long terme des migrants en matière de retour et de réintégration. De meilleures données aideront également à mettre en lumière les questions émergentes, telles que le lien entre migration et urgences sanitaires internationales, ainsi que le rôle des nouvelles technologies et innovations dans la réduction des coûts des envois de fonds.

Cependant, des défis subsistent dans la formulation de politiques migratoires efficaces, y compris l'incapacité de nombreux bureaux nationaux de statistique à collecter et traiter régulièrement des données sur la migration. En outre, les informations sur la migration proviennent de diverses sources de données, chacune ayant ses forces et ses limites, produisant ainsi des statistiques migratoires variées. Cette situation nécessite de renforcer la capacité d'analyse et de rapport des données des bureaux statistiques des Communautés économiques régionales (CER) du continent.

En 2022, plusieurs États membres de la SADC ont rapporté des améliorations dans la production de données migratoires fiables et complètes. Les États membres de l'IGAD et de la CAE, dans le cadre de leurs CER respectives, travaillent également à harmoniser et améliorer la production et l'utilisation des données et des statistiques sur la migration, y compris la production de rapports réguliers sur les statistiques migratoires régionales et l'élaboration de lignes directrices régionales pour l'harmonisation des statistiques migratoires. Les principales sources de données incluent les données administratives (telles que les données sur les flux d'immigration), les enquêtes régulières et les recensements, avec des questions ou des modules de migration intégrés dans les outils de collecte de données. Certains États membres ont également achevé des Profils Migratoires Nationaux avec le soutien de l'OIM. Les évaluations des **Migration Governance Indicators** ont également été utilisées par certains États pour générer des informations stratégiques. Une autre réalisation dans le cadre de cet objectif est le Programme conjoint du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la migration (M-MPTF) au Nigéria. Cette intervention vise à renforcer la gouvernance de la migration par la promotion d'une politique migratoire et d'une planification basées sur des faits et des données. Il met l'accent sur (i) le renforcement des capacités en matière de recherche, de collecte, d'analyse et de diffusion des données ; (ii) la révision de la Politique nationale de la migration à la lumière des récentes tendances migratoires ; et (iii) le développement d'un plan national de mise en œuvre du GCM.

Objectif 3 : Fournir dans les meilleurs délais des informations exactes à toutes les étapes de la migration.

Il est nécessaire d'améliorer la coordination nationale et régionale pour créer des systèmes efficaces de collecte, de vérification et de diffusion des informations aux migrants de manière opportune à toutes les étapes de leur parcours. Un exemple de stratégie à adopter est celle proposée par l'IGAD (2012), qui met en évidence le développement d'un mécanisme systématisé d'enregistrement dans les ambassades ou consulats des pays de destination pour comptabiliser le nombre et les profils des ressortissants vivant à l'étranger, leur permettant ainsi de fournir l'assistance nécessaire.

Il est également essentiel de fournir des informations précises dans plusieurs langues pour garantir l'accessibilité à tous les migrants de manière non discriminatoire, indépendamment des mesures de contrôle de l'immigration.

Les contributions importantes de la société civile et des institutions nationales des droits de l'homme à cet égard sont notables.

Objectif 7 : S'attaquer aux facteurs de vulnérabilité liés aux migrations et les réduire.

Les situations de vulnérabilité dans le cadre de la migration résultent souvent de politiques et de pratiques qui ne protègent pas les droits humains des migrants, notamment l'absence d'approches sensibles aux enfants et tenant compte du genre ; l'exploitation et les abus dont sont victimes les migrants dans les pays de transit et d'accueil ; et l'absence de politiques pour lutter contre les crimes de haine, la violence, la xénophobie et la discrimination à l'encontre des migrants en Afrique. Les questions émergentes qui menacent la vie des migrants doivent être traitées. Notamment, les effets croissants du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur les modèles migratoires nécessitent leur inclusion dans les politiques nationales et régionales sur la migration.

Lors de leur réunion d'examen régional sur les progrès de la mise en œuvre du GCM (2022), les États membres de la SADC ont convenu que la migration en soi n'est pas une vulnérabilité ; toutefois, des vulnérabilités peuvent survenir en conséquence de la migration. Les États membres ont donc été appelés à traiter ces vulnérabilités et encouragés à considérer la migration comme un contributeur positif au développement tout en prenant en compte les considérations de sécurité. Les États ont également été encouragés à développer des procédures opérationnelles normalisées claires pour identifier, soutenir et orienter les migrants ayant des préoccupations liées à la protection. Lors d'un exercice similaire (2021), la CEDEAO a souligné la nécessité d'une protection juridique pour les migrants et d'une formation sur leurs droits à la vie, aux services sociaux et à un travail décent.

Des obstacles formels et informels continuent d'exister, y compris des lois nationales restrictives, des arrestations, des déportations, ainsi que d'autres obstacles liés au genre, à la langue et à la documentation administrative. Le manque de preuves adéquates perpétue des récits migratoires nuisibles, la discrimination et la xénophobie, ainsi que des politiques et pratiques qui rendent la migration dangereuse, désordonnée et

irrégulière.

À cet égard, la collaboration entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux est cruciale pour assurer la protection des migrants. Les acteurs non gouvernementaux sont particulièrement bien placés pour aider les migrants à toutes les étapes du parcours migratoire.

Objectif 17 : Éliminer toutes les formes de discrimination et encourager un débat public fondé sur l'analyse des faits afin de faire évoluer la manière dont les migrations sont perçues.

La Convention pour l'élimination de la discrimination raciale interdit aux États de discriminer sur la base de la race et de la couleur, y compris les droits à la santé, au logement et à l'éducation. À cet égard, le projet **Free Movement and Migration (FMM) West Africa** soutient le développement de données standardisées sur la migration et de profils migratoires au niveau national (création de nouveaux ou mise à jour des profils existants) et de profils migratoires régionaux à travers une assistance technique et un soutien au renforcement des capacités de la Commission de la CEDEAO.

Conformément au Plan d'action national contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, le Programme conjoint du M-MPTF sur les migrations en Afrique du Sud a contribué à renforcer l'intégration, la cohésion sociale et les relations positives avec les communautés d'accueil. Les interventions ont renforcé les capacités des acteurs étatiques et non étatiques à prévenir et à répondre à la violence en utilisant des outils et des méthodologies contextualisés sur les droits humains, la non-discrimination, la prévention des conflits communautaires et la cohésion sociale. Des campagnes de sensibilisation, des dialogues communautaires et des plaidoyers sur les réseaux sociaux ont contribué à promouvoir des récits positifs sur la migration.

Néanmoins, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour établir des procédures standardisées pour l'analyse et la diffusion des données, qui devraient impliquer la participation active des parties prenantes concernées, y compris les acteurs du secteur privé et des médias qui jouent un rôle important dans la formation des perceptions et des opinions publiques.

Objectif 23 : Renforcer la coopération internationale et les partenariats mondiaux pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

La coopération internationale joue un rôle crucial dans la gestion des complexités de la migration, notamment en fournissant un soutien essentiel et une protection dans les pays de transit et en promouvant des politiques inclusives dans les pays de destination pour réduire la discrimination et renforcer la cohésion sociale, car la migration n'est pas seulement un défi, mais également un moteur important de développement économique, social et sociétal.

Dans l'esprit de l'approche « de toute la société » du GCM, l'engagement et l'autonomisation des parties prenantes pertinentes, y compris les représentants des organisations de migrants et de la diaspora, les

médias, la société civile, les syndicats et le secteur privé, sont essentiels pour garantir des partenariats authentiques et significatifs afin de faire avancer sa mise en œuvre.

Les réalisations et les pratiques prometteuses dans le cadre de cet objectif incluent :

- Dans l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique, le gouvernement du Kenya a accueilli un dialogue interétatique sur la mise en œuvre du GCM, avec la participation des États membres, des CER et de la CUA. Les discussions ont porté sur l'importance des données sur la migration, mettant en évidence leur rôle dans l'élaboration de politiques fondées sur des preuves et des interventions, ainsi que la nécessité d'intégrer les données sur la migration dans les cadres statistiques officiels. Les meilleures pratiques dans la région incluent la priorité accordée aux données sur la migration, l'établissement de groupes de travail sur les données et l'intégration des indicateurs migratoires dans les enquêtes nationales. Ce dialogue a également cherché à améliorer la coopération bilatérale et régionale pour échanger des informations sur la mise en œuvre du GCM.
- Pour autonomiser les communautés locales à répondre aux besoins croissants des migrants en fournissant des informations sur le potentiel que les migrants apportent à leurs communautés, le **Dialogue des maires Afrique-Europe** sert de plateforme pour 20 maires africains et européens afin de changer le récit dominant de la migration entre l'Afrique et l'Europe, tout en se concentrant sur les opportunités que la connexion entre les cultures et les personnes peut apporter aux villes des deux continents, ainsi que sur la contribution vitale des migrants aux économies et aux sociétés.

V. Recommandations

1. **Les données sont essentielles** : Les États africains doivent veiller à ce que les données sur la migration soient intégrées dans les recensements nationaux. Avec les données actuellement disponibles, les niveaux, tendances et différences migratoires peuvent être mesurés comme première étape de la formulation des politiques.
2. **La collaboration est critique** : Une collaboration accrue entre les pays africains pour harmoniser la collecte et le rapport des données sur la migration à travers le continent, en s'alignant sur les normes internationales, facilitera une prise de décision et un développement politique mieux informés.
3. **Le changement climatique et ses impacts sont désormais intégrés dans la politique migratoire** : Par conséquent, les catastrophes, les effets néfastes du changement climatique et la

dégradation de l'environnement doivent être inclus dans les politiques nationales et régionales sur la migration et la mobilité.

4. **Les procédures pour traiter les migrants climatiques sont essentielles** : Il est nécessaire de développer et de mettre en œuvre des procédures opérationnelles normalisées pour l'admission et le séjour des migrants dans les situations de catastrophe afin de garantir leur protection et de respecter leurs droits face aux défis environnementaux.
5. **L'engagement multi-acteurs est crucial** pour approfondir la compréhension de la migration à chaque étape du processus migratoire, du pré-départ au retour et à la réintégration. Par conséquent, les institutions académiques, les instituts de recherche publics et privés ainsi que les experts dans les domaines concernés doivent être mobilisés.